

Budget prévisionnel 2026 du Haut Comité pour le droit au logement

Dans un contexte de réflexion sur l'organisation et les moyens des organismes publics, le Haut Comité pour le droit au logement souhaite présenter de manière transparente son budget prévisionnel pour l'année 2026.

Une équipe permanente restreinte, un collège bénévole

Le Haut Comité est composé d'un président et d'un collège de personnes qualifiées, qui exercent leurs fonctions à titre bénévole. Seule l'équipe permanente, composée du secrétaire général et d'une chargée de mission, est salariée.

Un budget de 189 474,35 €, établi sur la base d'une reconduction des dépenses de 2025

Poste	Montant	Part du budget
Salaires de l'équipe (secrétaire général et chargée de mission)	152 041,00 €	80,2 %
Coûts immobiliers imputés *	31 404,41 €	16,6 %
Dépenses de fonctionnement courantes	2 959,94 €	1,6 %
Frais de déplacement	3 069,00 €	1,6 %
Total	189 474,35 €	100 %

** Quote-part des charges immobilières (loyer, entretien) imputée au Haut Comité au titre des locaux qu'il occupe.*

Plus de 80 % du budget est ainsi consacré à la rémunération des deux membres de l'équipe salariée du Haut Comité. Hors dépenses de personnel et coûts immobiliers imputés, les dépenses de fonctionnement courant et les frais de déplacement représentent un peu plus de 6 000 € par an.

Ce que ces moyens permettent

Avec ce budget, le Haut Comité exerce une mission nationale d'expertise, d'évaluation, d'alerte et de proposition auprès des pouvoirs publics. Il contribue notamment :

- au suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable (DALO) ;
- à l'évaluation des politiques du logement et de l'hébergement ;
- à la formulation de recommandations destinées à garantir l'effectivité du droit au logement.

La publication de ce budget s'inscrit dans une démarche de transparence sur les moyens mobilisés pour l'exercice de ses missions.